



**Le Parc**  
naturel régional  
du Marais poitevin



# Le frêne menacé

## Chalarose et replantations

---

**Proposition d'article pour le bulletin communal**  
*(texte transmis sur demande à [j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr](mailto:j.ancelin@parc-marais-poitevin.fr))*

Décembre 2021

[pnr.parc-marais-poitevin.fr](http://pnr.parc-marais-poitevin.fr)



# Face à la chalarose, le Parc a besoin de tous les propriétaires pour renouveler les arbres têtards.

## La Chalarose, bien présente dans le Marais poitevin.

L'arrivée de la chalarose, maladie du flétrissement du frêne, a été confirmée dans le Marais poitevin en 2015, par le Centre Régional de la Propriété Forestière. Cette maladie, qui se propage depuis l'est de l'Europe s'attaque uniquement aux frênes, mais elle est très virulente. On la remarque d'abord par un flétrissement du feuillage, puis des nécroses orangées dites « en flamme » qui traduisent la progression du champignon. **L'arbre peut périr au bout de quelques années.**



Feuilles desséchées (©PNR) / Nécrose en flamme (©DSF) / Jeunes frênes malades (©PNR) / Têtard malade (©PNR)

## Conduite à tenir : ne pas abattre les arbres et continuer leur entretien.

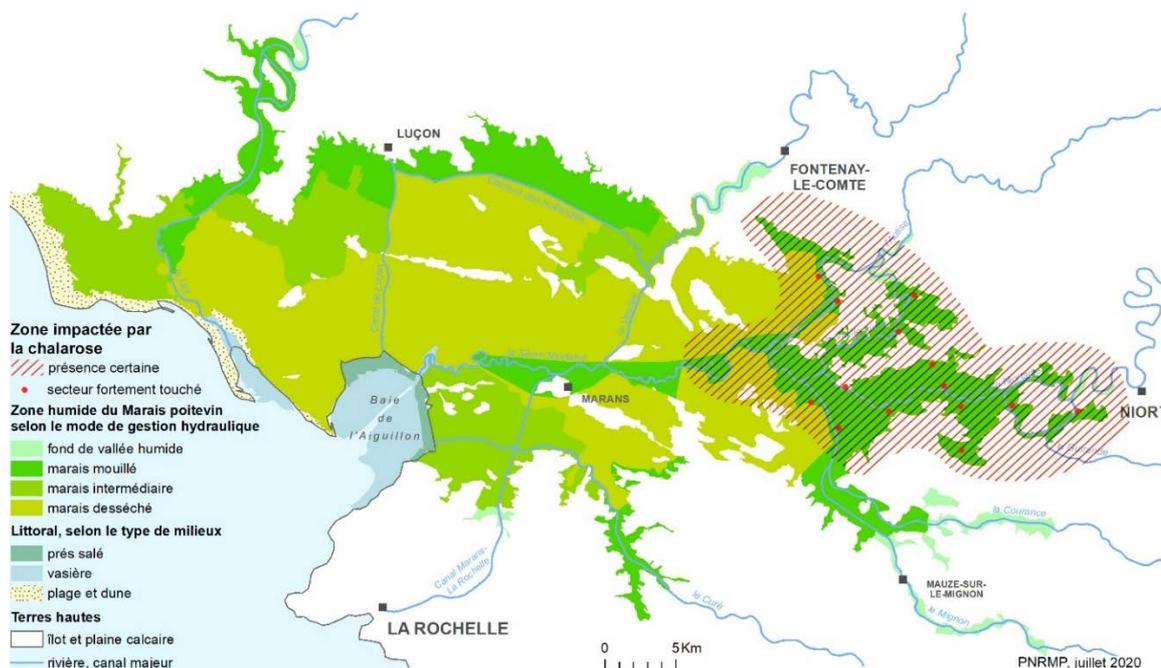
Il n'existe malheureusement pas de solutions curatives. Toutefois, l'ensemble des frênes ne sera pas atteint de façon uniforme et immédiate. Par ailleurs, des sujets plus tolérants ont été identifiés dans d'autres régions concernées. Pour ces raisons, nous vous rappelons qu'il **ne faut pas abattre ou brûler les frênes malades, car cela n'aurait aucun intérêt par rapport à la propagation de la chalarose.** L'abattage reste soumis à autorisation de l'État, dans le périmètre du site classé du marais mouillé poitevin en 2003 et d'autre part au titre de l'arrêté de protection de biotope de 2013 en Deux-Sèvres.

Il ne faut cependant pas hésiter à continuer à faire son bois pour entretenir les têtards. Sans cela, c'est l'arbre pourrait être déstabilisé par le poids de ses branches, lors d'un prochain coup de vent.

## Un suivi scientifique de nos frênes têtards

Afin de mieux comprendre les effets de la maladie sur nos vieux frênes têtards, le PNR a mis en place le suivi d'une quinzaine de sites (soit près de 800 arbres). Ces placettes de suivi sont visitées chaque année pour connaître l'impact de maladie sur les arbres.

Au-delà de ces observations, l'avancement de la maladie dans le Marais est également évalué chaque année. Aujourd'hui, on peut dire que **tous les marais mouillés de l'ouest sont touchés par la maladie.** Il est donc urgent de se mobiliser.



Zone impactée par la chalarose en Juillet 2020

## Appel à projet : 6 nouvelles essences adaptées et fournies par le Parc.

Face au risque de disparition progressive de nos frênes, qui pour la plupart ont entre un et deux siècles, une démarche participative a été mise en place par le Parc, avec l'aide de l'État. Elle a permis d'élaborer un programme de plantations basé sur les nouvelles essences qui constitueront les arbres têtards de demain. Chênes pédonculés, ormes « résistants », peupliers noirs, saules, érables champêtres ou encore charmes viendront composer une nouvelle trame d'arbre, plus diversifiée, donc plus résistante.

**Le Parc accompagnera les propriétaires** souhaitant planter en finançant l'intégralité des végétaux et la prestation de plantation. Une aide est même apportée pour l'entretien la première année. Alors n'hésitez pas rejoindre la soixantaine d'habitants, de collectivités et d'associations qui se sont déjà engagés pour le paysage du marais.

Utilisez le formulaire disponible à l'adresse ci-dessous, avant le 1er juillet pour une plantation l'hiver suivant.

### POUR EN SAVOIR +

Toutes les informations sont disponibles :

- > dans votre mairie : plaquettes et prospectus
- > sur le site internet du Parc : <http://pnr.marais-marais-poitevin.fr>  
Rubrique « Les actions menées par le Parc – Chalazose et replantations »
- > par téléphone au 05 49 35 15 20 : Jordane Ancelin, paysagiste
- > sur le groupe Facebook « Paysage – Parc marais poitevin »



## Plantons les arbres têtards de demain !

Appel à projet Chalazose

Propriétaires, habitants,  
collectivités, associations...

[pnr.parc-marais-poitevin.fr](http://pnr.parc-marais-poitevin.fr)



Cette action est soutenue par :



